



Le mot du Maire

Nous voici déjà à la fin de l'année, le moment venu de faire le point des différents travaux et réalisations terminés en 2013.

Nous allons réceptionner le merlon de protection contre les chutes de blocs au hameau de Fontbesset.

Un ouvrage de 110 mètres de long et l'aménagement d'une nouvelle chaussée avec tous les réseaux ont été réalisés. Cette opération a coûté 450 000 € et a été financée à hauteur de 40 % par l'état dans le cadre de la loi Barnier, 40 % par le Conseil Général et 20 % par la commune.

L'utilisation de la salle festive, en particulier lors manifestations d'au moins 150 personnes, a révélé le besoin d'un système de rafraîchissement d'air. Ce choix n'avait pas été fait d'emblée. C'était une option possible, d'un coût de 30 000 €, adaptable sur le système double-flux, dont il fallait vérifier la nécessité. L'installation va être réalisée d'ici peu.

Nous avons fait l'acquisition d'un terrain de 4 000 m² qui jouxte le stade et qui sera aménagé en parking. Nous rappelons que les parkings situés autour de la SERMAS lui appartiennent.



Le merlon côté des habitations depuis la nouvelle chaussée

Le merlon côté montagne (la fosse)



Le 23 novembre à onze heures, nous inaugurerons l'esplanade de la salle socioculturelle et lui donnerons le nom de **Léonce POULAT**.

Mais qui était Léonce POULAT ?

Ce monsieur a été le premier magistrat de notre commune de 1944 à 1971, ce n'est pas rien ! Il est à l'origine de nombreuses et marquantes réalisations :

Dès 1946 : acquisition du terrain pour la construction du foyer rural (ancienne salle des fêtes). Ce bâtiment inauguré le 14 juillet 1949, a été démoli en juillet 2012.

En 1960 :

* achat des bâtiments à la famille DELORME pour permettre l'installation de l'usine ACMES qui a ensuite remboursé par mensualités à la commune ;

* achat des terrains à la famille VEYRET pour la construction future, **en 1968 et 1969**, de l'école Louis PERGAUD, de la poste (actuelle mairie) et de l'H.L.M ;

En 1964 : achat du terrain au Gît pour l'aménager en terrain de sports ;

En 1968 : transformation en deux appartements de la maison Daclin, léguée à la commune.

Nous devons également à ce grand bâtisseur le premier aménagement de la rue du Vercors.

L'inauguration, à laquelle vous êtes tous conviés, se fera en présence de sa fille Marie Luce et de ses petits enfants Armelle et Gaël qui ont choisi d'habiter Saint Quentin, village que leur grand-père a marqué de son empreinte.

Nous lui devons bien cette reconnaissance.

Votre maire,
Jean-Pierre FAURE



ST QUENTIN MON VILLAGE - VIE MUNICIPALE

COMPTE-RENDUS des SÉANCES du CONSEIL MUNICIPAL

Tous les compte-rendus sont consultables à la mairie ou sur le site www.saint-quentin-sur-isere.fr

COMPTE-RENDU de la séance du 04 février 2013 sous la présidence du maire, Jean-Pierre FAURE

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 17 décembre 2012 ne fait l'objet d'aucune remarque.

En ouverture de séance, Jean-Pierre FAURE propose d'avoir une pensée pour Elisabeth ROUX, décédée le 5 janvier 2013. Elle était conseillère municipale depuis 1995.

Les délibérations sont toutes adoptées à l'unanimité.

1 – Approbation du règlement intérieur de la salle socioculturelle

2 – Fixation du tarif de location de la salle socioculturelle

- ▮ 350 € la location de soirée de la salle des fêtes par un particulier saint-quentinois,
- ▮ 200 € la location journée (de 8h à 18h) par un particulier saint-quentinois,
- ▮ 500 € le montant de la caution à verser

3 – Désignation des représentants de la commune à l'EPFL

Le Conseil Municipal désigne Jean-Pierre FAURE en tant que délégué titulaire et Joël FAIDIDE en tant que délégué suppléant à l'EPFL du Dauphiné.

4 – Autorisation de procéder aux dépenses d'investissement avant le vote du budget

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2013, dans la limite de 25% des crédits inscrits en 2012. Ces crédits seront inscrits au budget primitif 2013.

5 – Motion pour la ligne de transport 5000

La demande consolidée des communes concernées de la rive gauche et soutenue par la Communauté de Commune Chambaran Vinay Vercors est la suivante :

- ▮ Desservir avec le 2^e service, 7 à 8 communes depuis St Romans au lieu de 3 ou 4 aujourd'hui.
- ▮ Assurer l'arrivée de ce 2^e service à la gare routière : A 8h15/30 au lieu de plus 9h00 en pratique à cause des bouchons.
- ▮ Assurer l'arrivée du premier service un peu plus tôt : A 7h30 au lieu de 7h46

Le conseil entérine le soutien et charge le maire de sa mise en œuvre et de sa diffusion auprès des services concernés et des collectivités dont les habitants utilisent cet axe.

6 – Création d'un poste d'adjoint technique – 32 heures

Monsieur le maire informe ensuite que l'agent remplacé ayant été reconnu comme définitivement inapte, ses missions sont vacantes. Il propose donc de procéder au recrutement de l'agent de remplacement, et d'ainsi supprimer le poste d'adjoint technique de 26 heures créé par délibération n°01-2001 du 31 janvier 2001 et de créer un poste d'adjoint technique de 32 heures hebdomadaires.

7 – Validation du transfert de la compétence eau et assainissement à la 3C2V au 01/04/2013 (reporté)

Reporté dans l'attente d'une rédaction conforme des statuts de la 3C2V.

8 – Construction d'un merlon de protection quartier Fontbesset : approbation d'un marché complémentaire

Monsieur le maire expose aux membres de l'assemblée que l'avancement des travaux de construction d'un merlon de protection au hameau de Fontbesset a mis en évidence des difficultés techniques non appréhendées lors de l'étude technique du merlon. Aussi, et afin d'achever les travaux, il convient d'approuver des travaux complémentaires pour un montant de 78 483.05 € HT.

Le Conseil municipal décide d'approuver le marché complémentaire à passer avec l'entreprise CARRON pour un montant de 78 483.05 € HT, d'autoriser monsieur le maire à signer ledit marché

9 - Construction d'un merlon de protection quartier Fontbesset : demandes de subventions complémentaires

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents décide :

- ▮ d'approuver le montant définitif des travaux de construction du merlon de protection de Fontbesset à hauteur de 408 558.55 € HT ;
- ▮ de solliciter une subvention complémentaire au titre du fonds Barnier ainsi qu'auprès du conseil général au taux maximum ;
- ▮ d'autoriser monsieur le maire à entreprendre toute démarche nécessaire à l'accomplissement de ces formalités.

10 – Aménagement de l'esplanade devant la salle socioculturelle : approbation des avenants aux marchés de travaux

Monsieur le maire présente les avenants à passer sur deux de ces lots pour tenir compte des travaux complémentaires à réaliser, tels qu'identifiés dans le corps de l'avenant.

Le conseil municipal décide d'approuver le montant des travaux complémentaires à réaliser pour un montant de 22 108 € et d'autoriser monsieur le maire à signer les avenants liés à ces travaux complémentaires.

11 – Aménagements de voies

Monsieur le maire expose aux membres de l'assemblée qu'il convient de réduire la vitesse sur la RD 218, par l'aménagement d'un dispositif de type chicane à l'entrée de la commune, côté Montaud. Cet aménagement, sur les recommandations de la DDT, sera accompagné de l'installation d'un rétrécissement et de la suppression d'une voie de circulation et l'instauration d'un sens prioritaire. Le conseil municipal, considérant nécessaire de réduire la vitesse de circulation sur la RD 218, décide d'approuver l'aménagement de voie tel que ci-avant présenté.

C
O
M
P
T
E
-
R
E
N
D
U
S

M
U
N
I
C
I
P
A
L
S

ST QUENTIN MON VILLAGE - VIE MUNICIPALE

COMPTE-RENDU de la séance du 04 février 2013- suite

12 - Alignement chemin du moulin

Monsieur le maire dit que dans le cadre des travaux d'assainissement de la rue du Moulin, il est nécessaire de procéder à un alignement de voirie. Pour cela, il indique qu'il convient de procéder à l'acquisition d'une partie de terrain d'une superficie de 87 m² à prélever sur la parcelle cadastrée AX 253 (alignement d'un mètre le long de la VC 15). Monsieur le maire indique que cette acquisition se fera pour l'euro symbolique. Le conseil municipal valide cette acquisition.

Des panneaux avec flèche prioritaire et une signalisation des poteaux EDF qui jalonnent cette voie vont être mis en place.

13 – Attribution d'une subvention exceptionnelle

L'Écho du Bas Grésivaudan organise un concert exceptionnel avec le quatuor trombone de Gilles MILLIÈRES le 16 mars 2013. Dans ce cadre, l'harmonie demande une subventionnelle exceptionnelle de 1 500 €. Le conseil lui accorde à l'unanimité.

14 – Réforme des rythmes scolaires

Le décret publié par le gouvernement le 26 janvier 2013 modifie les rythmes scolaires dans le premier degré afin de mettre en place une semaine scolaire plus équilibrée et d'alléger la journée d'enseignement, en vue d'améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et de contribuer à leur réussite.

Le conseil municipal décide de différer l'application de nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014-2015.

Commissions et informations diverses

- **Le repas des aînés de la commune**, organisé par le C.C.A.S aura lieu le dimanche 10 mars, à 12 h à la salle socioculturelle.
- **Environnement** : Le nettoyage de printemps est programmé pour le samedi 23 mars 13 à 8h30. Rendez-vous devant la mairie.
- **Le compte rendu définitif de la zone E.N.S.** (Espace Naturel Sensible) du Gourret devrait être disponible en mars 2013.
- **Le prochain conseil intercommunal** aura lieu à la salle socioculturelle le Jeudi 21 février 2013 à 19 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

COMPTE-RENDU de la séance du 25 mars 2013 sous la présidence du maire, Jean-Pierre FAURE

Le compte rendu du conseil municipal du 4 février 2013 fait l'objet de remarques de la part de monsieur Rey qui confirme ses observations au sujet des avenants pour le merlon de Fontbesset. Jean-Pierre FAURE rappelle qu'il s'agit d'un marché initial de 264 753.14 € TTC que le conseil municipal l'a autorisé à signer. Les études géologiques réalisées ensuite ont révélé des problèmes d'utilisation de remblai et la présence de sources qu'il a fallu canaliser. La seule solution possible, sur proposition de RTM, maître d'œuvre, était de compléter le marché initial par des avenants et décision de poursuivre, ceci dans le seul but de ne pas retarder considérablement le chantier et de permettre aux riverains de retrouver des conditions d'accès et de circulation normales. Le coût définitif devrait être de 488 636.03 € TTC, subventionné par l'État, au titre du fonds Barnier et de la DETR, et par le conseil général.

Deux points sont rajoutés à l'ordre du jour : modalité d'amortissement du budget eau et assainissement pour 2013 et modification de la facturation de l'eau et de l'assainissement.

Les délibérations sont toutes adoptées à l'unanimité.

1 - Transfert de la compétence EAU et ASSAINISSEMENT à la 3C2V à compter du 1er AVRIL 2013

Le Conseil municipal décide d'approuver le transfert des compétences eau et assainissement à la 3C2V au 1^{er} avril 2013.

2 - 3 - 4 - Budget eau et assainissement ; approbation du compte administratif 2012 et affectation des résultats ; approbation du compte de gestion et du budget primitif

L'ensemble de ces documents a été approuvé à l'unanimité. Le BP 2013 s'équilibre en fonctionnement à 216 386.99 € et 297 665.21 € en investissement. Il est précisé que ce budget est établi pour couvrir la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2013, le transfert des compétences eau et assainissement à la 3C2V ayant lieu au 1^{er} avril 2013.

EAU et ASSAINISSEMENT - amortissements des biens et des subventions : instauration du prorata temporis

Le conseil municipal décide d'amortir les biens et les subventions, pour cette dernière année de compétence communale, au prorata temporis, la 3C2V assumant la charge des amortissements à compter du 1^{er} avril 2013

Modification des modalités de paiement EAU et ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal décide d'approuver le mode de facturation du solde du service communal, pour la période du 1^{er} octobre 2012 au 31 mars 2013 tel que ci-après :

- **EAU** : un demi abonnement et six mois de consommation sur la base de la consommation 2012 ;
- **ASSAINISSEMENT** : un demi abonnement et six mois de consommation sur la base de la consommation 2012.

5 - Approbation de la convention à intervenir avec l'état et le département relative a la mise à disposition et à la mise à jour du PLU numérisé

Le conseil municipal décide d'approuver la convention relative à la mise à disposition et à la mise à jour du PLU numérisé à intervenir avec l'État et le Département, d'autoriser monsieur le maire à signer cette convention.

6 - Approbation de la convention de servitude à passer avec ERDF dans le cadre de l'alimentation électrique du lotissement «LES BALCONS de SAINT QUENTIN»

Le conseil municipal décide d'approuver la convention de servitude avec ERDF et d'autoriser monsieur le maire à la signer.

C
O
M
P
T
E
-
R
E
N
D
U
S
M
U
N
I
C
I
P
A
U
X

ST QUENTIN MON VILLAGE - VIE MUNICIPALE

COMPTE-RENDU de la séance du 25 mars 2013- suite

C
O
M
P
T
E
-
R
E
N
D
U
S

M
U
N
I
C
I
P
A
L
S

Questions diverses

Camille ANDRÉ nous fait part d'un souhait de la famille de M. Léonce POULAT qui fut un maire très impliqué au service de notre commune. Comme l'ancienne salle des fêtes, l'une des premières de la région, qui avait été construite sous sa houlette a été démolie, la proposition de donner son nom à l'esplanade a été retenue par le conseil municipal.

Le printemps des artistes se déroulera les 6 et 7 avril 2013, le vernissage aura lieu samedi 6 à 18 h 30.

Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) se poursuit, la troisième et dernière réunion publique est programmée le jeudi 18 avril 2013 à 19 h 30, à la salle socioculturelle.

Le nettoyage de printemps s'est déroulé le samedi 23 mars. Une quinzaine de participants a collecté trois camions de déchets dont deux de pneus de l'ancien site de quad.

Cristina GIRY a rencontré Marc DESROCHES, animateur MAJIC du service enfance et jeunesse de la 3C2V. Une rencontre avec les jeunes de 13/17 ans et leurs parents aura lieu à la mairie, samedi 6 avril 2013 à 10 heures. Selon le nombre de jeunes présents et intéressés, des activités pourront être ponctuellement organisées sur notre commune. Les jeunes de Montaud et La Rivière sont également concernés.

La séance est levée à 22 h 30.

COMPTE-RENDU de la séance du 08 avril 2013 sous la présidence du maire, Jean-Pierre FAURE

Le compte-rendu du conseil municipal du 25 mars 2013 ne fait l'objet d'aucune remarque.

L'unique délibération inscrite à l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité.

1) Mise en œuvre de la convention de compensation pour les communes de l'ex CCVI suite à la création de la Communauté de Communes CHAMBARAN VINAY VERCORS au 01 janvier 2013

Le conseil municipal doit délibérer pour :

- Autoriser le maire à signer la convention de reversement de la dotation de compensation avec la Communauté de Communes Chambaran Vinay Vercors ;
 - Accepter les modalités de mise en œuvre de ce reversement ;
- Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité ;
- Autorise le maire à signer la convention avec la Communauté de Communes Chambaran Vinay Vercors ;
 - Accepte les modalités de mise en œuvre de ce reversement.

La séance est levée à 19 h 30.

COMPTE-RENDU de la séance du 15 avril 2013 sous la présidence du maire, Jean-Pierre FAURE

Le compte-rendu du conseil municipal du 25 mars 2013 n'a pas fait l'objet de remarque. Il est considéré approuvé.

Deux points sont rajoutés à l'ordre du jour :

- instauration d'un nouveau tarif de cantine pour les repas végétariens ;
- demande de subvention auprès du conseil général pour les travaux de rénovation de l'école maternelle.
- un point est retiré de l'ordre du jour : approbation des statuts de la 3C2V (les statuts n'ont toujours pas été transmis en mairie)

Modification des tarifs de cantine

La discussion s'engage sur le bien-fondé d'instaurer des menus «spéciaux», les opposants à cette proposition faisant état d'une porte ouverte à toutes demandes de menus spécifiques. Monsieur le maire précise qu'il s'agit d'une demande à laquelle on peut facilement répondre puisque notre prestataire est en mesure de fournir des repas végétariens et que les parents sont d'accord sur le prix du repas.

Le conseil municipal, après délibération et à la majorité des membres présents, décide l'instauration d'un tarif supplémentaire de cantine de 6.00 € pour les repas végétariens. **Pour** : 7 **Contre** : 3 **Abstention** : 1

1- 2- 3- Budget principal ; approbation du compte administratif 2012 et affectation des résultats ; approbation du compte de gestion et du budget primitif

L'ensemble de ces documents a été approuvé à l'unanimité. Le BP 2013 s'équilibre en fonctionnement à 1 563 314.94 € et 2 265 310.88 € en investissement. Les discussions portent notamment sur la ligne «électricité» qui montre une nette tendance à la hausse, notamment sur la partie «éclairage public». Il est convenu d'engager un travail d'étude et de réflexion sur les possibilités de tendre vers une réduction des coûts.

4 - Fixation des taux des taxes locales

Monsieur le maire donne lecture aux membres de l'assemblée du rapport de Stratorial Finances, relatif à l'impact de la fusion de la CCVI et de la communauté de communes de Vinay sur les taux d'imposition. Il propose de suivre les recommandations du cabinet.

Le conseil municipal décide de fixer comme suit les taux des taxes locales pour 2013 :

- taxe d'habitation : 11.62%
- taxe sur le foncier bâti : 18.79%
- taxe sur le foncier non bâti : 57.01%

Pour : 10 **Contre** : 1 **Abstention** : 0

ST QUENTIN MON VILLAGE - VIE MUNICIPALE

COMPTE-RENDU de la séance du 15 avril 2013 - suite

5 - 6 - 7 Budget chaufferie communale ; Approbation du compte administratif 2012 et affectation des résultats ; Approbation du compte de gestion et du budget primitif

L'ensemble de ces documents a été approuvé à l'unanimité. Le BP 2013 s'équilibre en fonctionnement à 79 859.87 € et 104 314.23 € en investissement.

8 - 9 - 10 Budget lotissement de la GALANDRINE ; Approbation du compte administratif 2012 et affectation des résultats ; Approbation du compte de gestion et du budget primitif

L'ensemble de ces documents a été approuvé à l'unanimité. Le BP 2013 s'équilibre en fonctionnement à 947 740.13 € et 939 431.01 € en investissement.

12 - Définition des modalités de clôture du budget eau et assainissement suite au transfert de la compétence a la 3C2V

Monsieur le maire expose aux membres de l'assemblée que dans le cadre du transfert de la compétence eau et assainissement de la commune à la communauté de communes, il y a lieu de spécifier les budgets prenant en charge les excédents ou les déficits, les impayés, le FCTVA, l'actif, les subventions et les amortissements. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le projet de répartition proposé et d'autoriser le maire à mettre en œuvre cette répartition.

Approbation du renouvellement de la convention ATESAT

Les missions d'assistance proposées par cette convention sont nécessaires au bon fonctionnement de la commune, notamment en matière d'aménagement durable du territoire, et permettent de bénéficier de conseils diversifiés dans de nombreux autres domaines.

Considérant que la commune est éligible à cette mission et au regard des besoins de la collectivité, il propose de retenir la mission de base pour un montant annuel, non assujéti à la T.V.A. de : 301.73 €. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention A.T.E.S.A.T. et son annexe.

Travaux de rénovation de l'école maternelle : demande de subvention au conseil général

Le maire expose aux membres du conseil municipal que quelques travaux de rénovation de l'école maternelle sont nécessaires : réfection de la toiture et rénovation de l'ensemble de production de l'eau chaude sanitaire des salles de classe. Les devis obtenus pour ces travaux sont de 39 830.00 € HT pour la toiture et 5 769,00 € HT pour l'eau chaude sanitaire, soit un total HT de travaux de 45 599 €. Monsieur le maire propose de solliciter pour ces travaux une subvention auprès du conseil général.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver les travaux à réaliser pour un montant HT de 45 599 € et de solliciter une subvention du conseil général, au taux maximum.

Questions diverses

Monsieur le maire évoque le fonctionnement de l'EPFL (établissement public foncier local).

Source du Gourret : Madame DENTRESSANGLE, notre interlocutrice à l'ARS sur ce dossier doit s'en dessaisir pour cause de conflit d'intérêt. En effet, elle est également élue d'une commune de la 3C2V.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.

COMPTE-RENDU de la séance du 06 mai 2013 sous la présidence du maire, Jean-Pierre FAURE

Le compte-rendu du conseil municipal du 15 avril 2013 n'a pas fait l'objet de remarque. Il est considéré approuvé.

Le point 6 de l'ordre du jour, relatif au PLU, est reporté, faute d'un document finalisé. Toutes les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

1 - Approbation des statuts de la communauté de communes de Chambaran Vinay Vercors

Le conseil municipal approuve les statuts tels que présentés charge le maire, en tant que de besoin, d'exécuter la présente délibération. La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Isère et au Président de la Communauté de Communes Chambaran Vinay Vercors.

2 - Approbation du mode de représentation à la 3C2V pour 2014

Le conseil communautaire du 10 avril 2013, à la majorité (38 voix pour et 2 abstentions) a donné sa position de principe sur la représentativité des communes pour les échéances de 2014 selon le principe suivant : 40 délégués répartis de manière proportionnelle au regard de la population puis correction pour les deux communes sans délégué et pour la commune de Vinay. Le Conseil municipal approuve le mode de représentation tel que présenté et confirme son accord pour trois délégués titulaires et 0 suppléant

3 - Approbation de la convention à passer avec la 3C2V, relative notamment à la mise à disposition des agents techniques de saint quentin pour la gestion de la déchèterie et de la médiathèque

Monsieur le maire expose aux membres de l'assemblée que la déchèterie et la médiathèque relèvent des compétences de la 3C2V. Pour autant, il semble opportun en termes de fonctionnement que l'entretien et la maintenance de ces équipements soient assurés par les services communaux, moyennant remboursement par la 3C2V des charges ainsi supportées. Monsieur le maire donne ensuite lecture du projet de convention à intervenir encadrant cette organisation.

Le conseil municipal décide d'approuver la convention à intervenir et d'autoriser monsieur le maire à la signer.

4 - Aménagement de l'esplanade – approbation d'un avenant aux marchés de travaux

Monsieur le maire expose aux membres de l'assemblée que dans le cadre des travaux d'aménagement de l'esplanade, des travaux supplémentaires sur les espaces verts s'avèrent nécessaires. Ces travaux engendrent un coût supplémentaire de 6 400 € HT pour lesquels il convient de passer un avenant avec l'entreprise ISS ESPACES VERTS titulaire du lot 7.

Le conseil municipal décide d'approuver l'avenant à intervenir et d'autoriser monsieur le maire à la signer:

ST QUENTIN MON VILLAGE - VIE MUNICIPALE

COMPTE-RENDU de la séance du 06 mai 2013 - suite

C
O
M
P
T
E
-
R
E
N
D
U
S
M
U
N
I
C
I
P
A
L
S

5 - Approbation de la convention relative à la participation financière de la commune au centre médico-scolaire de Voiron

Monsieur le maire donne lecture aux membres de l'assemblée du courrier de la mairie de Voiron sollicitant une participation financière aux frais de fonctionnement du Centre médico scolaire de Voiron auquel la commune est rattachée. Cette participation financière s'élève à 0.54 € par élève du premier degré.

Le conseil municipal décide d'approuver la convention à intervenir et d'autoriser monsieur le maire à signer ladite convention

6 - Approbation du plan de gestion du marais du gouret

Monsieur le maire donne lecture à l'assemblée de la notice de préservation et d'interprétation de l'espace naturel sensible du marais du Gouret, établie par Évinerude. Ce document établit notamment un plan de préservation et d'interprétation du marais, avec un certain nombre de fiches-actions à mener entre 2013 et 2017, pour un coût global de 169 709 €. Le conseil municipal est amené à se prononcer sur le contenu de ce plan.

Le conseil municipal décide

- d'acter le diagnostic posé sur l'ENS du Gouret ;
- d'approuver les actions à mener pour préserver cet espace, telle que recensées dans le document ;
- d'inscrire aux budgets communaux de 2013 à 2017 les sommes nécessaires à la mise en œuvre de ces actions ;
- dit que si le conseil général opte pour le déblaiement de la parcelle remblayée, dans le cadre des travaux du pont de Saint Quentin, la commune ne participera pas financièrement au coût de l'action jugé exorbitant

7 - Location des garages communaux : fixation des tarifs

Monsieur le maire expose aux membres de l'assemblée que la commune est propriétaire de trois garages mis à disposition d'administrés. Le conseil municipal décide

- d'approuver le contenu des contrats de location à passer avec les utilisateurs des garages communaux ;
- de fixer à 45 € mensuels au 1^{er} juin 2013 par porte de garage le prix de la location pour les deux garages ne souffrant pas d'infiltration et à 30 € pour le garage connaissant des problèmes de fuites, et ce tant que la dalle située au-dessus desdits garages n'aura pas fait l'objet de travaux d'étanchéité, par le SDIS ;
- dit que ce tarif sera fixé à 60 € par porte de garage une fois les travaux d'étanchéité réalisés ;
- dit que la révision du loyer se fera annuellement sur la base de l'indice du coût de la construction ;
- autorise monsieur le maire à signer les contrats de location avec les utilisateurs des lieux.

Questions diverses

Merlon de FONTBESSET : les ouvrages de dédommagement de propriétaires riverains sont en cours de réalisation. Il restera ensuite l'enrobé de la chaussée et l'éclairage public.

Source d'eau potable du Gouret : le dossier a été préparé pour le commissaire enquêteur, mais, par manque d'effectif, il ne sera étudié que début juin. Viendra ensuite, courant septembre, la nomination du commissaire-enquêteur.

Le jardin d'enfants est terminé, il sera bientôt mis à la disposition du public.

En 2013, il est prévu de réparer le pont du ruisseau du canard à Romanetière, la reprise des fondations du mur de soutènement de la chaussée à Renaudière, l'entretien courant des voiries.

A la demande de Joëlle Salingue, l'adresse de la salle socioculturelle (495 rue du Vercors) ainsi que la surface (490 m²) seront rajoutées au contrat de location, les assurances réclamant ces renseignements pour établir les attestations de responsabilité civile à fournir obligatoirement en cas de location de la salle.

Pour satisfaire à une nouvelle demande des riverains de la salle socioculturelle, les bancs de l'esplanade ont été déplacés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

COMPTE-RENDU de la séance du 17 juin 2013 sous la présidence du maire, Jean-Pierre FAURE

Le compte-rendu du conseil municipal du 6 mai 2013 n'a pas fait l'objet de remarque. Il est considéré approuvé.

1 – Création d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe et suppression d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe

Vu l'exposé de monsieur le maire, après délibération et à l'unanimité des membres présents, décide d'APPROUVER la Création du poste d'adjoint technique première classe et la suppression du poste d'adjoint technique 2^{ème} classe.

2 – Arrêt du projet de révision du PLU

Monsieur de maire demande au cabinet EPODE d'exposer au conseil municipal le détail des travaux effectués par la commission PLU et le cabinet d'études dans le cadre de la révision engagées de notre plan d'occupation des sol (POS) pour passage à un plan local d'urbanisme (PLU).

EPODE détaille le contenu du travail effectué en présentant le projet d'aménagement et de développement durable (PADD), explique le travail effectué sur le zonage pour que la commune soit en phase et en conformité avec les différentes directives en amont (réduction importante du foncier ouvert à la construction pour être en adéquation avec les directives du schéma de cohérence territorial qui limite le nombre de construction de logement sur la commune à environ 8 logements par an).

EPODE aborde en détail les différentes zones d'aménagement d'ensemble (1AU indicé) et monsieur le maire explique les motivations de la commune au regard de ces projets.

EPODE présente la partie règlementaire du PLU et explique le déroulement des phases qu'il reste à réaliser au regard de la procédure engagée (7 mois environ de procédure entre l'enquête publique et les éventuelles remarques des Personnes Publiques Associées à intégrer avant approbation définitive).

Il est mis en avant que les contraintes liées au PPR, au PPRI et à la classification de nombreux espaces en zone humide limitent et limiteront encore plus au terme de ce PLU les nouvelles constructions sur le territoire communal.

ST QUENTIN MON VILLAGE - VIE MUNICIPALE

COMPTE-RENDU de la séance du 17 juin 2013 - suite

EPODE nous rappelle qu'un premier bilan du PLU devra être effectué trois années après son approbation. Au terme des présentations, discussions et débats, monsieur de maire propose de délibérer pour arrêter le PLU.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3 – Convention avec le conseil général : accompagnement de la réalisation du réseau d'initiative publique très haut débit de l'Isère

Après exposé de monsieur le maire le conseil municipal adopte à l'unanimité la convention proposée par le CG38.

Joël FAIDIDE précise que la commune gèrera avec le conseil la pose des fourreaux sur l'espace communal, et que, au niveau des autorisations d'urbanisme privées l'article 16 du règlement des différentes zones constructibles oblige les pétitionnaires à prévoir ces équipements.

4 – Convention avec le conseil général pour la mise à disposition de locaux au service de PMI

Monsieur le maire explique le souhait exprimé par le service de PMI de disposer d'un nouveau local en remplacement de celui déjà mis à disposition par la commune depuis 2008.

Les salles de réunion 3 et 4, ainsi que les parties communes de la nouvelle structure socioculturelle sont plus adaptées aux besoins du service PMI. Elles sont de plus inoccupées sur la plage horaire souhaitée par le service PMI.

Monsieur le maire propose de délibérer pour la mise à disposition de ces locaux.

5 – Remise en état de la piste forestière du Malton : participation communale

Par courrier reçu en mairie début juin, l'association syndicale autorisée du Vercors 4 montagnes demande à la commune de bien vouloir prendre en charge le coût des travaux de réfection de la première et deuxième tranche de la piste forestière du Malton qui fut réalisée sous la responsabilité de la commune en prévision d'une troisième tranche qui serait réalisée par l'ASA pour un montant de 110 550 € H.T avec un financement porté par des subventions (Etat, CEE et CCRA à hauteur de 80%) et les propriétaire fonciers (pour les 20% restants). Le coût de ces travaux de réfection serait de l'ordre de 7 800 € H.T pour une longueur de 1 500 mètres linéaires.

Monsieur le maire fait état des délibérations qui ont été prises à l'époque (septembre 1988 et septembre 1989) et évoque la participation financière de la commune au projet initial (30 000 Frs).

Monsieur Goudet, présent à ce conseil municipal public, explique au nom de l'association que le financement des futurs entretiens de cette piste pour les trois tronçons seront pris en charge par l'ASA.

Sur suggestion de monsieur Camille André, le conseil municipal décide de demander à l'ASA du Vercors 4 Montagnes de nous faire parvenir des éléments chiffrés permettant d'apprécier le retour sur investissement pour la commune sur ce type de projet et de pouvoir ainsi évaluer l'opportunité d'apporter un soutien financier.

6 – Budget eau et assainissement : approbation du compte administratif 2013

7 – Budget eau et assainissement : approbation du compte de gestion 2013

8 – Budget eau et assainissement : reprise des résultats

Monsieur le maire propose de retirer ces points de l'ordre du jour, sur demande du trésorier municipal, un point réglementaire restant à éclaircir.

9 – Eau et assainissement : transfert de prêts à la 3C2V

Monsieur le maire rappelle que les prêts liés à la compétence eau et assainissement doivent suivre cette compétence. Ils sont ainsi transférés à la 3C2V au 1^{er} avril 2013. Il est pour autant convenu entre la commune et la communauté de communes que l'échéance du 1^{er} avril 2013 est supportée par le budget communal.

10 – Budget général – décision modificative

Monsieur le maire expose aux membres du conseil qu'il convient de procéder à un virement de crédit afin de réajuster les prévisions budgétaires en dépenses d'investissement, pour la prise en charge des licences informatiques. Il propose de procéder au virement de crédit ci-après :

Imputation	Diminution	Augmentation
020 – dépenses imprévues	4 000 €	
2051 – concessions et droits similaires		4 000 €
TOTAL	4 000 €	4 000 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

11 – Traitement phytosanitaire des noyers – demande de création d'une commission d'étude

Monsieur le Maire fait part aux membres de l'assemblée de demandes récurrentes liées à la lutte contre le traitement phytosanitaire (pesticides) des noyers et des risques induits pour la population, et notamment de la demande de création d'une commission d'étude sur le sujet, sur le territoire de la 3C2V. Il propose de solliciter la création d'une telle commission auprès de la 3C2V.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

ST QUENTIN MON VILLAGE - VIE MUNICIPALE

COMPTE-RENDU de la séance du 19 juillet 2013 sous la présidence du maire, Jean-Pierre FAURE

C
O
M
P
T
E
-
R
E
N
D
U
D
U
S
M
U
N
I
C
I
P
A
L
U
X

Le compte-rendu du conseil municipal du 17 juin 2013 n'a pas fait l'objet de remarque. Il est considéré approuvé.

1 – Approbation de la convention de mutualisation relative aux interventions du personnel communal pour des missions d'exploitation courantes sur les ouvrages et réseaux d'eau et d'assainissement

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la convention de mutualisation à passer avec la 3C2V, relative aux interventions du personnel communal pour des missions d'exploitation courantes sur les ouvrages et réseaux d'eau et d'assainissement et autorise monsieur le maire à signer ladite convention.

2 – Acquisition de la parcelle AL 630 auprès de Monsieur Daniel Eymain-Mallet

Le conseil municipal, vu le document d'arpentage, décide à l'unanimité, :

- d'acquérir la parcelle AL 630 d'une contenance de 40 a 62 ca sise au Gît, propriété de Monsieur Eymain-Mallet ;
- de fixer le prix d'acquisition à 5€ le m², soit un total de 20 310 € ;
- d'autoriser monsieur le maire à authentifier par acte administratif l'acquisition de la parcelle susvisée, conformément à l'article L 1311-13 du code général des collectivités territoriales, et autorise le premier adjoint à signer cet acte en tant que représentant de la commune ;
- désigne le cabinet JURIS COLLECTIVITES représentée par Madame Djamilia BOUALITA pour rédiger ledit acte administratif.

3 – Modification des horaires de classe

Monsieur le maire expose aux membres de l'assemblée que compte tenu de l'ouverture de classes sur la commune de la Rivière, les enfants de ladite commune, jusque-là scolarisés à Saint Quentin, intégreront à la rentrée l'école de la Rivière. En conséquence, le parcours de transport scolaire est modifié. Le nouveau tracé permet de déposer les enfants devant la porte des écoles de Saint Quentin selon les horaires préconisés par le règlement départemental. En conséquence, monsieur le maire propose à l'assemblée de modifier les horaires d'école et de s'extraire ainsi du système dérogatoire dont la commune bénéficiait jusqu'alors. Monsieur le maire précise que ce projet a reçu un avis favorable de l'Inspecteur de l'éducation nationale.

Le conseil municipal, vu l'avis favorable de l'Inspecteur de l'éducation nationale, décide à l'unanimité de modifier les horaires d'entrée et de sortie des écoles, de façon à les asseoir sur les préconisations du règlement départemental, dit que les horaires sont fixés comme suit à partir de la rentrée de septembre 2013 :

- 8h20 : accueil des enfants - 8h30 : début des cours - 11h30 fin des cours
- 13h20 : accueil des enfants - 13h30 : début des cours - 16h30 : fin des cours

4 - Création d'un poste d'adjoint d'animation

Monsieur le maire expose aux membres de l'assemblée que la bonne organisation des services périscolaires impose la création d'un emploi d'adjoint d'animation à hauteur de 21 heures hebdomadaires, et ce pour la durée de l'année scolaire 2013-2014.

Le conseil municipal, considérant nécessaire de créer un poste d'adjoint d'animation de 21 heures hebdomadaires, décide à l'unanimité d'approuver la création d'un poste d'adjoint d'animation de 21 heures hebdomadaires pour la durée de l'année scolaire, d'autoriser monsieur le maire à réaliser toutes les démarches et signer tous les documents utiles pour pourvoir ce poste.

5 - Approbation de la dissolution du SIVU Saint Quentin/Montaud

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la dissolution du SIVU Saint Quentin/Montaud, et autorise son président à réaliser toutes les démarches utiles à l'accomplissement de cette formalité.

6 – Approbation du principe de classement dans la voirie communale de la partie de la RD 45 qui ne sera plus utilisée pour la desserte du pont dans le cadre de son futur tracé

Monsieur le maire présente aux membres de l'assemblée le projet du nouveau pont de Saint Quentin, projet de réalisation porté par le Conseil Général de l'Isère. Il précise que le tracé futur conduira à ne plus emprunter une partie de l'actuel RD 45, la voie de desserte du pont étant détournée. En conséquence, le Conseil Général souhaite un accord de principe pour intégrer dans la voirie communale cette portion de RD45. La voirie concernée est identifiée sur le plan présenté.

Le conseil municipal, considérant que cette portion de voie servira de desserte aux habitations situées en limite du projet, approuve à l'unanimité le principe d'intégration dans la voirie communale de la partie de la RD 45 qui fera l'objet d'un déclassement de la part du Conseil Général.

7 – Approbation de la mise en compatibilité du POS pour la reconstruction du pont de l'Isère

Le conseil municipal, vu l'exposé de monsieur le maire, après délibération et à l'unanimité des membres présents, approuve la mise en compatibilité des documents d'urbanisme et dit que les éléments relevés seront inclus dans le prochain PLU.

8 – Budget eau et assainissement – approbation du compte de gestion 2013

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, déclare, à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

9 – Budget eau et assainissement – approbation du compte administratif 2013 et reprise des résultats

Le compte administratif du service eau et assainissement, pour son dernier exercice, se clôture avec un excédent de 163 251.39 € (après couverture du déficit d'investissement de 21 469.25 €). Cet excédent sera repris au budget général.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

ST QUENTIN MON VILLAGE - VIE MUNICIPALE

COMPTE-RENDU de la séance du 27 septembre 2013 sous la présidence du maire, Jean-Pierre FAURE

1 – Création d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe et suppression d'un poste d'adjoint administratif de 2nd classe

Le conseil municipal vu l'attestation d'inscription d'un agent sur la liste d'admission à l'examen professionnel d'accès au grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe, soucieux de favoriser l'évolution de carrière de l'agent considéré, décide à l'unanimité, de créer un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe de 29.5 heures hebdomadaires, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cet avancement de grade.

2 – Mise en place d'un service de paiement des titres par cartes bancaires sur Internet pour les services de cantine et de garderie

La commune de St-Quentin sur Isère est soucieuse d'offrir à ses usagers, un service moderne, accessible à tout moment sans avoir à se déplacer, sécurisé, simple d'utilisation et très rapide. Les prés requis pour bénéficier de la version TIPI « site DGFIP » sont respectés par notre commune dans le cadre de la facturation des recettes liées aux frais de restauration du service de cantine scolaire et frais de garde du service de garderie périscolaire.

A l'unanimité des membres présents, autorise Le maire à signer la convention régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du service TIPI, le formulaire d'adhésion à l'application TIPI pour l'encaissement des produits de la redevance spéciale et éventuellement « tout formulaire visant à étendre le télépaiement à un autre contrat ou à un autre produit ».

3 – Proposition de vente de garages communaux

Monsieur le maire expose aux membres de l'assemblée qu'Isabelle CANNAVO, locataire de deux garages communaux, a proposé d'acquérir ces garages. Monsieur le maire précise que lesdits immeubles n'étant pas susceptibles d'être affectés utilement à un service public communal, il est favorable à cette aliénation. Il propose de fixer le prix de vente à 20 000 €.

Le conseil municipal, à la majorité des membres présents, accepte cette vente au prix fixé et charge Monsieur le Maire d'authentifier par acte administratif la vente des biens susvisés, et autorise le premier adjoint à signer cet acte en tant que représentant de la commune. Il désigne le cabinet JURIS COLLECTIVITES représentée par Madame Djamilia BOUALITA pour rédiger ledit acte administratif.

4 – Avis sur le projet de servitude d'utilité publique à instituer sur la plateforme Onyx, lieudit Ile Millier

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'émettre un avis favorable au projet de servitudes d'utilité publique présenté.

5 – Acquisition de parcelles lieudit Fontbesset dans le cadre de la construction du merlon pare blocs

Monsieur le maire rappelle les travaux réalisés, hameau de Fontbesset, dans le cadre de la construction du merlon pareblocs. Il précise que l'ouvrage étant achevé, il convient de régulariser la question des acquisitions foncières, assises de l'ouvrage. Il présente ensuite le plan de division établi par le cabinet Géo Consult et précise le détail des acquisitions à intervenir, pour intégration dans le domaine privé de la commune. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les acquisitions foncières telles que présentées, autorise monsieur le maire à effectuer toute démarche et à signer tout document utiles à l'accomplissement de ces formalités. Le cabinet JURIS COLLECTIVITES représentée par Madame Djamilia BOUALITA rédigera lesdits actes administratifs.

6 – Création d'un emploi d'avenir

Monsieur le maire présente aux membres de l'assemblée le dispositif des emplois d'avenir et propose de créer un emploi d'avenir affecté aux services techniques (propreté urbaine) pour une durée de 36 mois. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide la création d'un poste en emploi d'avenir et charge Monsieur le maire des formalités.

7 - Lancement d'une étude d'un cheminement doux entre le village et le Martinet

Jean-Paul REY propose de lancer une étude pour créer un cheminement piétons et/ou cyclistes entre le village et le Martinet (route de Montaud). Jean-Pierre FAURE répond que bien que ce projet ait été réfléchi lors de l'élaboration du PLU, il n'est pas sérieux de lancer une étude à six mois d'une échéance électorale, qu'il s'agit d'un projet dont le coût, selon la solution retenue (encorbellement ou creusement du bouding) peut être de l'ordre de 200 à 300 K€, qu'il faut être prudents en trésorerie car les subventions du conseil général, pour 2014 et 2015 ont été divisées par deux. De plus, cette étude n'a pas été budgétée. Le conseil municipal décide de reporter la discussion lors de l'élaboration du prochain budget.

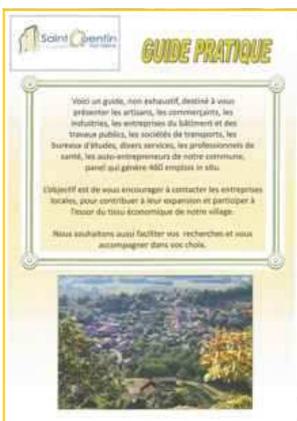
8 – Dossiers d'urbanisme :

Plusieurs dossiers posent à question à Jean-Paul REY. Les réponses qui lui sont données par Joël FAIDIDE, adjoint en charge de l'urbanisme, et confirmées par Jean-Pierre FAURE ne semblent pas convaincre Jean-Paul REY qui doute de l'équité entre les citoyens en la matière.

Commissions et informations diverses :

Jean-Pierre FAURE qui a participé à la conférence territoriale du conseil général pour l'attribution des subventions nous dit que les 1 800 000 € qui étaient prévus en 2014 et 2015 pour les 42 communes du territoire ont été ramenés à 900 000 €, soit la moitié. Les autres 900 000 € sont réservés aux subventions à hauteur de 50 % pour les aménagements nécessaires aux personnes à mobilité réduite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.



NOUVEAU : Aussi dans vos boîtes aux lettres !!!

Le guide pratique qui répertorie toutes les professions de notre commune.

A conserver pour entretenir le contact avec les entreprises locales.

C
O
M
P
T
E
-
R
E
N
D
U
S

M
U
N
I
C
I
P
A
U
X

ST QUENTIN MON VILLAGE - VIE MUNICIPALE

RENTRÉE SCOLAIRE 2013-2014

Cette rentrée a été marquée par la fermeture de deux classes, l'une en maternelle et l'autre en élémentaire. Les « petites frimousses » ont ainsi accueilli 60 enfants répartis en deux classes, autour de Mesdames LAJOIGNIE et GRIMALDI, institutrices et de mesdames TANCHON et FOUREL, ATSEM.

96 enfants ont rejoint les bancs des quatre classes de l'école Louis Pergaud, avec une équipe enseignante composée de mesdames BOUILLET, GASPERONI, TRAULLÉ et monsieur HOCINE, animée par la toute nouvelle directrice, Isabelle AUGUERES.

L'aménagement des rythmes scolaires n'était pas d'actualité pour cette rentrée. Les horaires de classe ont été réaménagés à la marge, de façon à se caler sur le règlement départemental de l'éducation, la dérogation dont nous bénéficions au titre des horaires de transport scolaire n'étant plus de mise. En effet, l'école de la Rivière a été achevée, les enfants de cette commune, jusque-là scolarisés sur Saint Quentin, ont fait leur rentrée dans leur village, le car scolaire n'a donc plus l'obligation d'un passage à la Rivière avant de desservir Saint Quentin.

Mesdames GUICHARD, RAEV, SANCHEZ-MORENO et SAOUD ont également fait leur rentrée, reprenant, sous la direction d'Amandine DJELLIT, leur service au sein de la cantine et de la garderie.

La municipalité a décidé de ne pas répercuter sur les tarifs de cantine la hausse des prix de la prestation de fourniture des repas assurée par Vercors Restauration. Les tarifs demeurent donc, pour cette année scolaire, inchangés. Ce qui évolue, par contre, ce sont les modes de paiement possibles de ces factures. La municipalité a décidé de rendre possible le paiement par internet des factures de cantine et de garderie, via la plateforme de la Direction Générale des Finances Publiques. Les modalités pratiques de paiement par «TIPI» sur <http://www.tipi.budget.gouv.fr> ; les codes d'accès seront précisés sur la prochaine facture.

Différents travaux ont été réalisés dans les écoles :

En maternelle : rénovation des sols plastiques, réfection du chauffage au sol, changement des chauffe-eau, remise en état de la VMC, achat de matériel tel que trampoline, trottinettes, cabane de cour, banquettes de bibliothèque

En élémentaire : mise en conformité électrique, retraceage des jeux de cour, rénovation des sols plastiques, changement du photocopieur, achats de tableaux blancs et d'un vidéo projecteur.

Aux cantine et garderie : achat de mobilier neuf, d'une télévision, renouvellement du matériel de cour (ballons, cerceaux), changement du lave vaisselle.

Le maire et son équipe souhaitent à tous, enfants et enseignants, une très belle année scolaire !

Élections municipales 2014 : ce qui va changer

Les élections municipales sont prévues les dimanches 23 et 30 mars 2014. A cette échéance s'appliqueront, à Saint Quentin, les nouvelles modalités d'élection introduites par la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral. Cette loi a abaissé l'application du scrutin de liste, jusque-là réservé aux communes de plus de 3500 habitants, aux communes de 1 000 habitants et plus, dont nous faisons partie. Plus de panachage, plus de modification de l'ordre des candidatures, plus de candidature isolée. Désormais, chaque liste est composée d'autant de candidats qu'il y a de sièges à pourvoir (15 pour notre commune). Les listes doivent par ailleurs répondre à l'obligation de parité de candidatures entre hommes et femmes selon l'alternance stricte.

Attention ! Si vous n'êtes pas inscrit(e) sur la liste électorale, vous avez jusqu'au 31 décembre pour le faire. N'hésitez pas à passer en mairie, muni(e) d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans.



COMMÉMORATION de l'ARMISTICE de 1918

**DÉFILÉ Lundi 11 novembre à 10 h 30 précises
DÉPART MAIRIE**

Toute la population est invitée à se joindre aux anciens combattants, aux sapeurs pompiers, aux musiciens de l'Écho du Bas Grésivaudan et aux élus pour cette commémoration.

L
E
S

E
C
O

L
E
S

I
N
F
O
R
M
A
T
I
O
N

ST QUENTIN MON VILLAGE - VIE MUNICIPALE

INFORMATION....INFORMATION.....INFORMATION

L'AMBROISIE, une PLANTE ENVAHISSANTE et DANGEREUSE pour la SANTÉ

Après avoir constaté de nombreux plants d'Ambroisie sur notre commune, des membres de la commission environnement ont procédé à une opération « arrachage » le long de la digue, mardi 24 Septembre. Quatre gros sacs ont été remplis.

D'autres secteurs de la commune sont concernés.

La plante au moment de la floraison (Août-Septembre) émet de très grandes quantités de pollen. Ce pollen fortement allergisant peut provoquer de sérieuses réactions. Ce mardi, la plante n'était pas encore en fleurs, c'était donc le bon moment.



Pour lutter contre sa prolifération, une seule solution
L'ÉLIMINER
Par arrachage ou fauchage avant floraison

Alors comment la reconnaître ?

La plante est facile à arracher.

La hampe florale apparaît dès que la plante atteint 10cm.

Nous sommes tous concernés !

NETTOYAGE de PRINTEMPS 2013

Il s'est bien déroulé. Nous avons ramassé : deux camions de pneus, un camion de plaques de fibrociment et deux camions de déchets divers. Il est à noter que beaucoup de canettes et de paquets de cigarettes vides sont délibérément jetés sur le bord des routes. Pourquoi ne pas utiliser les poubelles et garder un paysage propre ! Merci à tous d'avoir participé à cette action citoyenne annuelle.



JOURNÉE DES ENFANTS



Le 30 mai, malgré la pluie, nous avons accompagné une classe de l'école élémentaire, qui recevait son homologue de Romans, sur le site de la source Gauchon.

L'occasion de visiter notre source d'eau potable, d'observer le patrimoine, de pratiquer le land-art, de ramasser quelques déchets tout au long du parcours qui passe par Ferrouillère et le Gît. Le pique-nique au stade a permis à chacun de retrouver des forces et de se détendre avant le retour en classe.

E
N
V
I
R
O
N
N
E
M
E
N
T

ST QUENTIN MON VILLAGE - VIE MUNICIPALE

I
N
F
O
S

E
M
P
L
O
I

La Mission Locale aussi fait sa rentrée !

En dehors des entretiens individuels avec une conseillère, plusieurs ateliers sont d'ores et déjà programmés pour les jeunes 16/25 ans sortis du système scolaire.

Que vous soyez à la recherche d'un emploi, d'une formation, d'un projet professionnel, d'un logement ou que vous ayez quelques soucis de santé, de budget... la Mission Locale vous propose de participer à différents ateliers.

CHAQUE SEMAINE

■ **tous les mardis matins** : un atelier « Information sur le Service Civique » est organisé

■ **tous les mardis après-midi** : un atelier technique « Prospection emploi » vous est ouvert.

Objectifs : Boostez votre CV et votre lettre de motivation, contactez avec succès les employeurs et décrochez un entretien !

PROGRAMME de NOVEMBRE

■ **jeudi 28 après-midi**, simulation d'entretien d'embauche avec des chefs d'entreprise seniors

PROGRAMME de DÉCEMBRE

■ **mardi 3 matin**, pause santé sur les MST, le sida, ...

■ **mardi 10 matin**, pause santé avec le Pop's pour échanger sur le système de santé ;

■ **vendredi 13 matin**, bilan de santé complet avec Isba suivi d'un petit déjeuner ;

■ **mercredi 18 matin** à St Marcellin, **jeudi 19 matin** à Pont en Royans et après-midi à Vinay
pause santé prévention avant les fêtes ;

■ **jeudi 19 après-midi**, simulations d'entretien d'embauche avec des chefs d'entreprise seniors.

D'autres ateliers seront mis en place d'ici décembre. Pour vous tenir informés en temps réel, rendez-vous sur Facebook.

Ateliers gratuits. Inscriptions auprès de Karine à l'accueil de la Mission Locale ou au 04 76 38 83 42
Mission locale Pays du Sud-Grésivaudan
Maison de l'économie - 7 rue du colombier - 38160 ST MARCELLIN
missionlocale@pays-saint-marcellin.fr

CCAS.



Repas des aînés mars 2013

La salle socioculturelle s'était parée de rose et d'argent pour accueillir les aînés et leur offrir un moment de détente. Une démonstration de Country de l'association Sports et loisirs a ravi les invités et permis à quelques volontaires d'exercer leurs talents sur la scène ! CréActif a réalisé la présentation des menus, Valentin a fait les bouquets de table et Isère Plantes a apporté la touche verte à la décoration de la salle. Grand merci à tous.

Tous les six mois, le CCAS invite les nouveaux parents à la remise d'un bouquet de naissance. En juin, quatre familles ont accepté l'invitation. L'occasion de faire connaissance et de partager le verre de l'amitié en toute simplicité.

BIENVENUE aux **NOUVEAUX-NÉS**

Mina **ROUGIER**, Ethan **CARDONA**,

Nathanël **OBIREK**, Arthur **SAGE LORDIER**



ST QUENTIN MON VILLAGE - VIE MUNICIPALE

PLAN LOCAL d'URBANISME - PLU - ENQUÊTE PUBLIQUE

Le projet de PLU de Saint-Quentin a été arrêté par délibération du 17 juin dernier. Ce projet s'articule autour des principales caractéristiques suivantes :

- envisager un développement démographique basé sur une centralité villageoise à affirmer ;
- développer le tissu économique déjà existant, dans une logique de diversification ;
- promouvoir des déplacements cohérents, multiples et attractifs, pour limiter l'usage de la voiture ;
- soutenir l'activité agricole fortement présente, aussi bien celle de la plaine que celle du coteau ;
- maintenir le fonctionnement naturel du territoire et valoriser les paysages.

Ce projet de PLU, déjà soumis aux personnes publiques associées, va être mis à l'enquête publique. Cette enquête se déroulera du **5 novembre au 7 décembre 2013**. Pendant toute la durée de l'enquête, le projet est consultable à l'accueil de la mairie ou sur le site internet : <http://www.saint-quentin-sur-isere.fr>. Vous pourrez consigner vos appréciations, suggestions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie.

Vos observations peuvent également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur en mairie de Saint Quentin sur Isère. Enfin, vous pouvez venir rencontrer le commissaire-enquêteur, en mairie, lors de l'une de ses permanences qui se tiendront :

Mardi 5 novembre de 10 h à 12 h, vendredi 15 novembre de 14h30 à 16h30, mercredi 20 novembre de 9 h à 12 h
lundi 25 novembre de 16 h à 19 h, samedi 7 décembre de 10 h à 12 h en mairie.

RISQUES INDUSTRIELS MAJEURS en RHÔNE-ALPES - CAMPAGNE D'INFORMATION 2013

La réglementation impose aux établissements industriels présentant des risques majeurs d'informer au moins tous les cinq ans la population susceptible d'être exposée à ces risques.

C'est dans ce cadre que la nouvelle campagne régionale d'information sur les risques industriels majeurs sera lancée courant octobre 2013. Elle a pour objectif principal de faire connaître les « bons réflexes » à adopter en cas d'alerte. Elle vise également à dispenser une information complète et homogène sur les risques industriels majeurs dans toute la région Rhône-Alpes et développer des actions allant au-delà des simples exigences réglementaires, en particulier auprès des établissements scolaires.

En 2013 cette campagne concerne 77 établissements SEVESO, 5 stockages souterrains de gaz et 8 installations nucléaires ; elle s'adresse ainsi aux habitants de 324 communes, soit plus de 2,3 millions de personnes.

Notre commune est concernée par les risques industriels majeurs générés par les établissements suivants : STEPAN EUROPE à VOREPPE et TITANOBEL à VEUREY VOROIZE.

Une brochure d'information avec un magnet « les bons réflexes », mis sous enveloppe, seront distribués dans toutes les boîtes aux lettres avec le présent journal communal.

Des affichettes présentant les consignes à tenir en cas d'alerte seront également apposées dans les établissements recevant du public, les immeubles de plus de 15 logements, les entreprises de plus de 50 salariés et les campings.

Se préparer à faire face, c'est être acteur de sa propre sécurité, mais aussi de celle des autres.

Pour connaître les risques auxquels vous êtes exposés, les sites industriels et leurs activités, les mesures prises pour éviter les accidents, les modalités d'alerte et les bons réflexes à adopter si un accident se produisait, lisez attentivement la brochure. Les consignes préconisées sont faciles à retenir. Conservez ce document et partagez les consignes avec votre entourage.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site internet dédié à la campagne : <http://www.lesbonsreflexes.com>

Vous trouverez, par ailleurs, sur ce site internet, tous les documents et outils de la campagne en téléchargement libre : les brochures, l'affichette mais aussi un dossier d'information plus complet, un jeu vidéo, un dessin animé, un clip vidéo, etc...

U
R
B
A
N
I
S
M
E

C
A
M
P
A
G
N
E
D'
I
N
F
O
R
M
A
T
I
O
N

COMMUNAUTÉ de COMMUNES - 3C2V



Contacts  ccvinay.sud-gresivaudan.org -  04 76 36 86 26  infos@3c2v.fr



Durant la période printanière, dans le cadre de la biennale « De Nord en Sud » organisée par le syndicat mixte sud Grésivaudan, la médiathèque Lis-Là a accueilli « Les deux voyageurs » soirée conte et harpe de très grande qualité et a programmé (c'était une première) une soirée pyjama à destination des enfants.

Lors du bilan des activités de l'année 2013, nous aurons l'occasion de vous en parler plus précisément.

Changement d'univers pour les projets de ce dernier trimestre.

Nous allons «**ENCENSER LES SENS**» au travers d'une redécouverte ludique de ces outils de perception du monde qui nous entoure : vue, ouïe, toucher, odorat, goût.

Au programme une exposition interactive «**LES YEUX FERMÉS LES DOIGTS DANS LE NEZ**» installée pendant six semaines à la médiathèque (début novembre à mi-décembre).

Cette exposition rigolote, sensorielle et pédagogique vous permettra «**D'OUVRIR LES SENS**» et de développer des perceptions nouvelles.

Le **samedi 14 décembre**, le spectacle «**L'ENFANT LUNE**» mêlant imaginaire, poésie et apprentissage invitera petits et grands à se laisser emporter dans un univers de bulles nacrées et de rêves. A voir absolument.

Pour la semaine du goût, une surprise, restez attentifs !

Et bien-sûr pendant toute cette période, nous vous proposons une sélection de documents sur le thème.

A noter dans vos agendas, **samedi 16 novembre à 10h** à la médiathèque «**CAFÉ FEUILLE-THÉ-AUTOMNAL**». Au cours de ce petit déjeuner rencontre, nous vous invitons à venir partager vos impressions de lecture. Du pour, du contre, des débats toujours passionnés !

Vous pourrez découvrir de nombreux romans de la rentrée littéraire 2013, de nouvelles bandes dessinées, et toujours un large choix renouvelé de DVD.

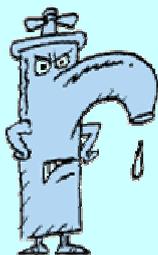
L'ÉQUIPE DE LA MÉDIATHÈQUE vous ACCUEILLE

Le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h,

Le vendredi de 16h à 19h

Le samedi de 9h à 12h et de 14h à 16h

RELEVÉS COMPTEURS D'EAU



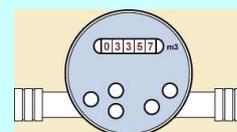
Depuis le 1er avril 2013, la gestion des services EAU ASSAINISSEMENT est assurée par la 3C2V.

Lors d'un départ ou d'une arrivée sur notre commune, pour le relevé de compteurs s'adresser uniquement à la

RÉGIE EAU ASSAINISSEMENT à VINAY au 04 76 36 90 57

En cas de panne ou de dysfonctionnement sur les réseaux qui nécessiterait l'intervention d'un technicien, **un service d'astreinte également à votre disposition 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 au 04 76 36 94 07**

En outre, les administrés sont invités à vérifier régulièrement leur consommation afin de détecter les éventuelles fuites entraînant des surplus de facturations inutiles et toujours désagréables.



COMMUNAUTÉ de COMMUNES - 3C2V

A PROPOS DES ORDURES MÉNAGÈRES



Après avoir bénéficié d'une année supplémentaire de collecte des ordures ménagères en porte à porte, nous devons, comme les autres communes de la 3C2V, passer au système des moloks, à partir du 1er janvier 2014.

Des ambassadeurs du SICTOM de St Marcellin, qui sera le prestataire, vont se rendre dans chaque foyer pour diffuser l'information et répondre aux principales questions que vous vous posez.

Pour déposer nos ordures ménagères, nous disposerons de sept emplacements, répartis sur toute la commune, aux principaux lieux de passage, raisonnablement éloignés des habitations :

- à la déchetterie : molok et colonnes de tri ;
- à la terrasse : molok ;
- sur le terrain communal à côté de l'école maternelle (angle du chemin du moulin et de la rue du Vercors) molok et colonnes de tri ;
- aux abords de l'immeuble Pluralis : molok ;
- en bout du parking de l'usine ACMES : molok et colonnes de tri ;
- à Fontbesset : molok et colonnes de tri ;
- au stade : molok et colonnes de tri.

Les moloks sont destinés à recevoir les ordures ménagères, impérativement dans des sacs **de 30 litres maximum**. L'ouverture du molok ne permet pas de déposer des sacs d'une capacité supérieure. Les consignes de tri restent les mêmes. Papiers, verres, emballages doivent toujours être triés et déposés dans les colonnes prévues à cet effet, dont le nombre passera de trois, actuellement, à cinq. Pour le moment, la redevance incitative a été abandonnée.

C'est bien sûr, un changement dans nos habitudes.

Nous devons continuer à trier et à privilégier le compostage, afin de diminuer notre volume de déchets. En bref, nous sommes invités à nous comporter en citoyen responsable et volontaire pour sauvegarder notre planète.



Pour vous inscrire appeler

Karine au 04 76 38 83 42

Vous avez entre 16 et 25 ans ?

Vous êtes sortie(e) du système scolaire ?

Vous habitez sur St Quentin, Montaud ou La Rivière ?

La Mission Locale Pays du Sud-Grésivaudan peut **vous aider dans vos recherches** :

- d'emploi
- de formation
- de projet professionnel
- de vie quotidienne

↳ transport, logement, santé, culture, sport, loisirs, ...

Nouveauté : Permanence à

St Quentin sur Isère tous les lundis après-midis

sur rdv dans les locaux de la Mairie au 477 Rue du Vercors

Mission Locale Pays du Sud Grésivaudan

Maison de l'économie

7 rue du colombier

38160 ST MARCELLIN

ST QUENTIN MON VILLAGE - VIE ASSOCIATIVE



4ème FORUM des ASSOCIATIONS

Un succès pour ce forum qui s'est déroulé le vendredi 6 septembre. Toutes les associations étaient au rendez-vous... Les adhérents apprécient d'avoir une vue d'ensemble de toutes les activités proposées dans notre village pour faire leur choix et s'inscrire.

les SAISONS de la CULTURE



Notre association s'attache à proposer aux habitants de notre village et de ses alentours, des activités culturelles au travers de manifestations telles que « le Printemps des artistes » et « l'Automne en chansons ».

Après le succès du spectacle de Gospel de l'année dernière à l'église, l'association a proposé cette année, le 19 octobre à la salle socioculturelle, un concert avec le fameux groupe les « Barbarins Fourchus », qui a présenté son nouveau concert « méchant amour ». Plus de 140 entrées et un public ravi, un spectacle durant lequel les anciens comme les plus jeunes ont trouvé à se délecter.

A l'avant-garde de la chanson moderne ce groupe forme depuis 1992 un collectif artistique avec une quinzaine d'artistes d'horizons divers. Il propose au public son regard singulier sur le monde au croisement des genres et des expressions artistiques, vingt années de créations, de rencontres, de voyages, de concerts et de spectacles. Il y a du vécu, de la passion, du savoir-faire, il y a des cordes, des cuivres et des guitares, il y a du groove, de la sensualité, du rock and roll et...du texte...



Le dernier Printemps des artistes a attiré, les 6 et 7 avril derniers, un nombre considérable de visiteurs. A cette occasion une conteuse très appréciée nous a divertis avec son animation et ses contes.



Nous avons accueilli comme chaque année sculpteurs, peintres et artisans d'art et comme à l'accoutumée nous avons pu apprécier l'ambiance chaleureuse qui a régné. Les échanges entre exposants, membres du bureau et visiteurs ont été très enrichissants pour tous.

Cependant le "Printemps" reste la saison du renouveau... c'est pourquoi vous verrez fleurir en 2014 une nouvelle forme de manifestation.

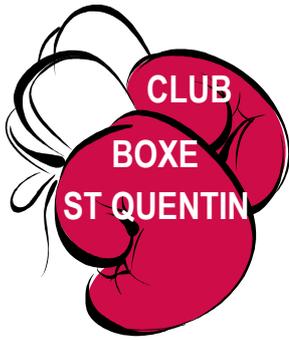
En alternance avec le "Printemps des Artistes", exposition que vous connaissez désormais, le printemps des cultures verra le jour à compter d'avril 2014. Ces manifestations se dérouleront sous forme de biennale.

Cet événement printanier se déroulera l'année prochaine sur une semaine entière et mettra en valeur les aspects culinaires, musicaux, littéraires, artistiques et la liste n'est pas exhaustive, d'une autre culture afin de nous transporter hors de nos frontières, de nos foyers, pour mieux nous faire comprendre l'**autre**".

Pour 2014, cap sur l'Espagne !

Ce projet nous le souhaitons de qualité, nous voulons l'ouvrir à d'autres partenaires, susciter votre intérêt et créer un moment fort de convivialité. Le bureau de l'association n'est pas fermé, toutes les bonnes volontés seront les bienvenues.

ST QUENTIN MON VILLAGE - VIE ASSOCIATIVE



B.S.Q.I. (Boxe Anglaise) - ACTIVITÉS «MULTISPORTS»

Les activités multisports de cet été 2013 ont remporté un franc succès puisque nous avons touché près de soixante familles St Quentinoises.

Ces activités découvertes (pétéca, tchoukball, handball, rugby...) ont beaucoup plu aux enfants qui se sont prêtés au jeu et ont profité des joies du sport sous un soleil radieux.

B.S.Q.I a renouvelé ces activités multisports, à la salle socioculturelle et sur le terrain de sports de l'école pour les vacances de la Toussaint. Renseignements Réda KACI au 06 52 96 22 07.



Depuis le 31 août, un nouveau bureau

Frédéric PILATO : Président

Cécile PIAT : Secrétaire

Réda KACI : Entraîneur

Contact ☎ 07 87 59 88 39

✉ bsqi@hotmail.fr



SPORTS ET LOISIRS



la CHORALE à TRAVERS CHANTS

LA CHORALE « A TRAVERS CHANTS »

Pour son concert d'été à l'église, la chorale « A TRAVERS CHANTS » a su offrir à un très nombreux public, une soirée exceptionnelle.

En première partie, « La Croche-Chœur » de Saint Jean de Moirans, dirigée par Geneviève KIOULOU, a été une belle découverte pour le public. Les choristes ont laissé éclater leur talent au travers de leur voix et d'un répertoire varié qui va du chant Bolivien à celui d'Afrique du Sud en passant par Exodus, l'Oratorio de Noël de Saint-Saëns, pour s'achever avec « Mon Amant de Saint-Jean », un vrai moment de bonheur.

Pour terminer la première partie, la chorale grecque « l'Orphée » de Grenoble, en costume traditionnel, sous la houlette de Nicolas COSMIDES et celle de Philippe de PALMA, a enthousiasmé l'auditoire avec balade musicale dans toute la Grèce.

En deuxième partie de soirée, la chorale « A Travers Chants » toujours sous la direction de l'inimitable et talentueux Sylvain OBANDO a montré une puissance vocale de qualité, mise en valeur, à travers ses merveilleuses interprétations aux harmonies riches et aux ambiances magiques.

A chaque chant, « des Cornouailles à l'Oural », sans oublier le « tango corse », « les copains d'abord », « Sarabande », « mon plus beau rêve », et « Jeanne » pour clôturer le programme. Un travail très assidu pour l'ensemble du groupe. Un remerciement à Isabelle, la maman de Sylvain, pour son accompagnement au violon, une affaire de famille !...

En fin de spectacle, les trois chorales se sont réunies pour interpréter Txamaïka (Jamaïque) un chant grec et la Balade Nord-Irlandaise. Une belle soirée réussie saluée par les applaudissements nourris et chaleureux des mélomanes.

Après sa traditionnelle trêve estivale, la chorale a repris le chemin des répétitions, tous les mercredis à partir de 20 h 30, à la salle socioculturelle, avec un programme renouvelé et varié. La chorale est ouverte à tous. Les connaissances musicales ne sont pas indispensables pour apprendre à chanter. Venez découvrir le plaisir de chanter en groupe. Un petit appel est lancé aux hommes (qui sont rares), cependant les dames seront tout aussi chaleureusement accueillies afin d'étoffer les pupitres Soprano et Alt.



CONTACTS SPORTS et LOISIRS
Annie DURAND

☎ 04-76-93-61-18

@asl.5entin@gmail.com

CONTACTS CHORALE

☎ Nicole GIRY 06 31 65 33 96
nicole.giry@orange.fr

☎ Lucie PICOT 04 76 93 62 51
lucie38.picot@gmail.com

ST QUENTIN MON VILLAGE - VIE ASSOCIATIVE

Le FOOTBALL CLUB ST QUENTINOIS - FCSQ



La saison 2013-2014 a débuté sur le terrain du stade de la tour depuis fin août.

Des nouvelles des différentes équipes

- les SENIORS évoluent en deuxième division poule B et vont rencontrer les équipes de St Just de Claix, La Sure, Rives 2 et Vinay 1 ;
- Les FÉMININES A 7 repartent pour cette année et ont démarré la saison le 29 septembre avec des matches de poule, avant d'attaquer un championnat ;
- Les U17 ont été créés cette année sous la houlette de nombreux parents. Leur entraîneur est Eddie POLO. Leur championnat démarre en première division ;
- Les JEUNES ont repris le chemin des entraînements et ont démarré leurs différentes phases de jeu depuis le 28 septembre ;
- Les U10 à U13 qui regroupent les enfants nés en 2001, 2002, 2003 et 2004, ont leurs entraînements tous les mardis de 18h à 19h30 ;
- Les U8/U9 qui regroupent les enfants nés en 2005 et 2006, ont leurs entraînements tous les mercredis de 16h30 à 18h ;
- Les U6/U7, qui regroupent les enfants nés en 2007 et 2008, ont leurs entraînements tous les mercredis de 14h à 15h30 ;
- Les VÉTÉRANS ont aussi rechaussé les crampons pour une nouvelle saison ;
- Enfin l'équipe FSGT évolue à sept seniors et joue en semaine.

CONTACTS

☎ 04-76-93-61-82

☎ 06-84-48-20-71

💻 aline.robert.blanc@free.fr

SPIA : Sauvegarde de notre Patrimoine Industriel



CONTACTS .

☎ 04-76-93-67-39

@ spiapatrimoinestquentin@hotmail.fr

blog <http://saintquentin.spia.free.fr>

Notre association s'intéresse à tous les sites et vestiges industriels (nombreux) présents sur notre commune, tout en se donnant chaque année un thème particulier. Cette année, ce fut « les Carrières de l'Échaillon », qui ont donc fait l'objet de l'exposition de la journée du Patrimoine le 15 septembre 2013.

Forts d'une moisson considérable d'informations et de photos, nous avons voulu compléter la présentation technique des Carrières de l'Échaillon, par la vie sociale des hameaux qui les entouraient.

Le public, nombreux, a consacré du temps pour faire ce voyage dans le passé ; voyage au cours duquel l'émotion a largement pris le pas sur la simple curiosité.

L'association s'implique en parallèle depuis deux ans dans un projet artistique piloté par le Parc Naturel du Vercors sur les grandes industries du passé, portant à la fois sur les carrières de l'Échaillon et la canonnerie royale de St Gervais.

Nous avons aussi eu le plaisir d'accueillir cette année de nouvelles recrues à SPIA : bienvenue donc à Alain Cochat et Georges Eminet.



JOURNÉE du PATRIMOINE

15 SEPTEMBRE 2013



ST QUENTIN MON VILLAGE - VIE ASSOCIATIVE

AMICALE des
SAPEURS POMPIERS

LES DIFFÉRENTES INTERVENTIONS des SAPEURS POMPIERS pour 2013

Les sapeurs pompiers St Quentin sont intervenus 50 fois sur St Quentin, 19 fois à la Rivière, 9 fois sur Montaud, 1 fois sur St Gervais, 2 fois sur Rovon, 1 fois sur Tullins, et 1 fois sur Vinay, soit 83 sorties les neuf premiers mois de l'année 2013, pour 7 feux, 14 accidents de la circulation, 54 secours à personnes, 4 neutralisations d'hyménoptères, 2 inondations, 2 interventions diverses.

Les Sapeurs-pompiers, se sont distingués sportivement en 2013:



Championnat de France VTT à Beynat en Corrèze

Environ 500 participants pour ce championnat de France, un temps exécrable, mais tout de même de bonnes performances de nos coureurs :

Gérard LARGERON termine 17^{ème} en Master 1, très belle performance

Patrick SALINGUE, malgré une crevaison, termine 25^{ème} en poussant le vélo.

Sébastien PUDELKO termine 50^{ème} sur 130 concurrents en vétéran 1 avec quelques soucis techniques sans lesquels il aurait pu gagner de nombreuses places.



Finale départementale de Boule Lyonnaise à Morestel :

Deux quadrettes Saint quentinoises étaient présentes lors de ces éliminatoires, la première composée de Gabriel GLÉNAT JAIME; Georges BROTEL; Gilbert ROUX et Dadou SYLVESTRE termine 46^{ème} de ces éliminatoires sur 64 équipes, la deuxième composée de Sébastien FOUILLÉ, Fabien FOUREL, Julien FILLET-COCHE et Morgan FINET termine 22^{ème} sur 64 équipes.



Championnat de France pétanque des sapeurs-pompiers à Toulouse

Une triplette de pompiers St Quentin composée de Julien FILLET-COCHE, Rémi MASQUELIER et Fabien FOUREL était inscrite pour le championnat de France pétanque qui se déroulait à Toulouse.

Malgré un temps maussade et frais, 294 triplettes étaient présentes pour jouer le titre. Après avoir passé les parties du matin, les St Quentin ont dû s'incliner en tout début d'après-midi.

Le lendemain la coupe de France se jouait entre les perdants du samedi, 128 équipes présentes et la triplette St quentinoises a dû s'incliner en 8^{ème} de finale contre le champion de France 2011.



HOMMAGE AUX ANCIENS SAPEURS POMPIERS

Comme les années précédentes, le lieutenant Patrick SALINGUE, Chef de caserne, et une délégation de l'Amicale des Sapeurs Pompiers de St Quentin, accompagnés des sapeurs retraités, se sont réunis dans le cimetière de la commune, afin de rendre hommage aux sapeurs décédés.

Une cérémonie simple, empreinte d'émotion et de respect, en présence des familles des six sapeurs honorés; messieurs Jean BRICHET (Doyen) - 40 années de service, Jean CHEVILLAT - 33 années de service, Raymond JEANNINGROS - 33 années de service, Pierre ROUX 31 années de service, Henri BERNARD GUELLE - 28 années de service - Lieutenant Albert VEYRET - 31 années de service.



En leur mémoire, sur chaque tombe une coupe fleurie a été déposée, une minute de silence a été observée. Puis, tout le monde s'est retrouvé à la caserne pour le dépôt d'une gerbe en hommage au lieutenant Albert VEYRET.

Une belle occasion d'honorer les hommes du feu qui chaque jour risquent leur vie pour veiller sur celles des autres.

Les sapeurs-pompiers St Quentin recrutent, si vous voulez venir découvrir le monde des Sapeurs-pompiers ou simplement vous renseigner n'hésitez pas, contactez un pompier de votre entourage ou demander à la mairie le contact du chef d'unité.

Chef de caserne lieutenant Patrick SALINGUE
Adjoint au chef de caserne adjudant Jérôme GLÉNAT-JAIME
Président de l'amicale Fabien FOUREL
Trésorier de l'amicale Gabriel GLÉNAT-JAIME
Secrétaire de l'amicale Maryse TOUCHARD

CONTACTS

☎ 06-87-80-80-13

✉ fabien.fourel@sdis38.fr

A RETENIR

MATINÉE BOUDINS

SAMEDI 8 FÉVRIER 2014

Pensez à réserver à partir du 10 janvier auprès du Président de l'amicale ou d'un sapeur pompier de la commune

ST QUENTIN MON VILLAGE - VIE ASSOCIATIVE

Le SOU des ECOLES

La fête des écoles a traditionnellement clôturé l'année scolaire. Après un magnifique spectacle présenté par l'ensemble des élèves des deux écoles, les enfants sont allés jouer aux différents stands proposés.

Quelques nouveautés cette année comme, par exemple, les chevaux mécaniques qui ont eu un grand succès.

Nous tenons à remercier les enseignants qui ont préparé le spectacle, ainsi que tous les parents et grands-parents qui ont tenu des stands et ont aidé à la préparation, sans oublier le personnel communal. En effet, les bénévoles étaient nombreux pour la mise en place de cette fête, ce qui fut réellement appréciable.

Les manifestations de cette année scolaire ont eu un grand succès et ont permis un bénéfice important (bilan financier présenté à l'assemblée générale). Merci à tous pour votre participation.



FÊTE des ECOLES
2013



Carnaval 2013

LES PRINCIPALES DATES A RETENIR CETTE ANNÉE

- samedi 30 novembre : marché de Noël
- février : vente de brioches
- samedi 22 mars : carnaval (reporté au 29/03 en cas de pluie)
- samedi 21 juin : kermesse (reporté au 28/06 en cas de pluie)

Cette année, nous ne renouvelerons pas le marché aux plants, les bénéfices ne sont plus à la hauteur de l'investissement nécessaire au bon déroulement de cette manifestation.

Comme chaque année nous vous attendons nombreux pour aider à l'organisation des différentes manifestations, pensez aussi à venir aux différentes réunions proposées, c'est l'occasion d'échanger sur les manifestations mais aussi de passer ensemble des moments conviviaux.

Contacts ☎ 04-76-65-40-10 @ soudesecoles.saintquentinsurisere@hotmail.fr 🌐 <http://soudesecoles.saintquentinsurisere.kazeo.com>



La rentrée est passée, notre association a également repris ses activités créatives pour adultes et adolescents, les mardis et vendredis soirs, vous pouvez retrouver notre programme sur notre blog :

<http://assoc-creactif.over-blog.fr>

Cette année encore, nous avons proposé des ateliers créatifs, pour les enfants pendant les vacances de la Toussaint, qui ont été appréciés.

Le **dimanche 10 novembre**, nous organisons notre bric à broc de loisirs créatifs, qui aura lieu dans la salle socioculturelle de **9h à 18h**. Entrée libre, buvette, restauration rapide.

Si vous souhaitez vider vos armoires et vos tiroirs de rubans, boutons, laines, tissus, papiers, perles, peintures et autres produits créatifs qui vous encombrant, contactez-nous par mail ou téléphone pour réserver une ou plusieurs tables.

Si vous voulez faire de bonnes affaires, venez nombreux nous rendre visite ce jour là.

Pour être informé de ce que nous faisons tout au long de l'année, inscrivez-vous à la newsletter de notre blog. A très bientôt, le bureau de l'Assoc Créactif (Jean Louis, Magali et Sandrine)

CONTACTS Assoc-creactif@hotmail.fr ☎ 06-63-31-99-27 ☎ 06-15-06-92-72 🌐 <http://assoc-creactif.over-blog.fr>

ST QUENTIN MON VILLAGE - VIE ASSOCIATIVE

L'ÉCHO du BAS GRÉSIVAUDAN

Le **mardi 10 septembre** notre harmonie a tenu son assemblée générale, une occasion de dresser le bilan de l'année écoulée.

Sans conteste le concert du mois de mars a été la manifestation qui a marqué cette année ; une salle archicomble, un quatuor exceptionnel...

En plus, pour terminer la soirée, une belle prestation de l'harmonie à laquelle s'étaient joints les membres du quatuor de Gilles MILLIÈRE.

Puis le concert de Pâques, la fête de la musique, l'audition de l'école de musique, l'apéritif concert au vide grenier, et enfin pour terminer le concert du **14 Juillet**.

Lors du concert du 16 mars Gilles MILLIÈRE, le leader du quatuor, nous a félicités pour la qualité de notre harmonie, et a souligné le bon niveau musical des jeunes musiciens issus de notre école de musique, vivier de notre harmonie.

Si vous jouez d'un instrument à vent, et que vous êtes intéressés par l'harmonie, nous répétons tous les mardis soir à la salle socioculturelle.

Notre école de musique accueille tout adulte ou enfant qui désire apprendre ou perfectionner la pratique d'un instrument de musique.



LES PROCHAINES DATES A RETENIR

 **Samedi 16 novembre** soirée choucroute, pour passer une bonne soirée et danser dans la convivialité (vous pourrez retenir vos places auprès des musiciens ou par téléphone au 04.76.06.53.66 et 06.07.56.07.48.)

 **Samedi 14 décembre** concert messe de sainte Cécile à l'église de St Quentin 18h30

CONTACTS ☎ 04.76.06.53.66 📞 06 07 56 07 48 @ brotelhjc@orange.fr

ASSOCIATION du CLOCHER



L'écho du Bas Grésivaudan

Le vide greniers 2013 dont s'était la dixième édition a connu un franc succès. Une très bonne affluence des exposants et du public, un soleil radieux, les bons ingrédients pour réussir une belle journée d'été.



Le repas sous les chapiteaux

PROCHAIN RENDEZ VOUS :

Samedi 30 novembre à partir de 18 h 30, salle socioculturelle, la traditionnelle MONDÉE

Moment convivial à partager suivi d'un casse croûte campagnard offert par l'association.

Les bénéfices de la soirée seront reversés à l'association LES NOUVELLES POUSSÉS.

ENTRÉE LIBRE - NOUS VOUS ATTENDONS NOMBREUX

21

ST QUENTIN MON VILLAGE - VIE ASSOCIATIVE

Le CLUB BEAUREGARD

Après la traditionnelle trêve estivale, les membres du club se sont retrouvés début septembre pour la reprise des activités.

○ RÉTROSPECTIVE des DERNIÈRES ACTIVITÉS du CLUB

- **le 11 Avril** : repas cabri – à IZERON - 28 adhérents
- **le 23 Mai** : repas fêtes des mères et pères : 45 membres - Repas concocté par Ludovic CHAMPON – animé par Sylvain OBANDO au synthétiseur, Isabelle (sa maman) au violon. Un grand moment de plaisir, au gré des chansons d'autrefois reprises en chœur.
- **le 20 Juin** : croisière – déjeuner : AVIGNON – TARASCON : 34 participants
- **le 6 Septembre** : participation du club au forum des associations
- **le 7 Septembre** : pique nique prévu à l'Étang de pêche - annulé en raison d'une météo capricieuse
- **le 19 Septembre** : randonnée pédestre à la CÔTE ST ANDRÉ : ensemble vers les Chemins de Compostelle : 8 participants Les fonds collectés au cours de l'opération sont reversés intégralement à « SOLIDARITÉ MADAGASCAR »
- **le 21 Septembre** : participation des membres de l'activité vannerie lors de la grande braderie de PASSIFLORE.

○ RAPPEL des ACTIVITÉS du CLUB

- rencontres mensuelles entre les membres du club tous les premiers mercredis du mois, à partir de 14 heures - salle socioculturelle ;
- randonnées tous les lundis – rendez vous parking – salle socioculturelle ;
- vannerie – tous les mardis après midi, à partir de 14 h – salle du stade de la tour ;
- patchwork – tous les lundis après midi, à partir de 14 h – salle socioculturelle rez de jardin.

○ ANIMATIONS et PROJETS D'ICI la FIN de l'ANNÉE 2013

- ◆ **dimanche 24 novembre**, salle socioculturelle : vente exposition ;
- ◆ **mercredi 4 décembre** : Festival du Film de Montagnes et Aventures à AUTRANS
- ◆ **mercredi 18 décembre**, salle socioculturelle : repas de Noël.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre, pas de limite d'âge pour adhérer au club



Sur le chemin de ST JACQUES DE COMPOSTELLE



FÊTES des PÈRES et des MÈRES



A LA COTE ST ANDRÉ

CONTACTS
Jacques PERRIN
☎ 04 76 93 61 38 - 📱 06 08 07 77 49
Nicole GIRY 📱 06 31 65 33 96
@ jacques.perrin.8@cegetel.net
@ nicole.giry@orange.fr

ST QUENTIN MON VILLAGE



UN NOUVEAU COMMERCE VOIT LE JOUR
à SAINT QUENTIN SUR ISÈRE

UN GOÛT DE VRAI
Les régions dans votre panier

légumes,

Fruits et



Marché de proximité,
Vins sélectionnés,
Thématiques,

Dégustations



 674 rue des Fontaines - 38210 ST QUENTIN SUR ISÈRE

 04 76 05 64 96  contact@ungoutdevrai.com

 www.ungoutdevrai.com

Ouvert mardi mercredi jeudi vendredi : 8h45 à 12h30—16h à 19h

CENTRE MÉDICO SOCIAL

Nouvelle adresse 1 rue Paul Martinais - 38470 VINAY -  04 57 53 11 20

Accueil du public : Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, mercredi : accueil téléphonique uniquement

Assistantes sociales sur rendez vous  04 57 53 11 20

Conseillère en Économie Sociale et Familiale : sur rendez vous  04 76 36 38 38

Consultations de nourrissons sur rendez vous  04 57 53 11 20
et tous les mardis matins et 4^{ème} mardi après midi à VINAY
et tous les 1^{er} et 3^{ème} jeudis après midi à ST QUENTIN SUR ISÈRE
(Rez de jardin salle socioculturelle)

Sage-femme sur rendez vous  04 76 36 38 38

Puéricultrice : permanences tous les jeudis matin de 10 h à 12 h
ou sur rendez vous les lundi, mardi, jeudi et vendredi  04 57 53 11 20

AUX NOUVEAUX HABITANTS

Merci de vous présenter
au secrétariat de la
mairie avec votre livret de
famille ou votre carte d'identité.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens (filles et garçons) doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Recensement obligatoire à effectuer au **cours du mois de leurs 16 ans**.
Se présenter en mairie avec sa carte d'identité et le livret de famille des parents.

RESPECT DES PELOUSES, des RIVERAINS et des VOISINS

Nous rappelons que les pelouses et principalement celles près de l'église et de l'immeuble PLURALIS ne sont pas des crotoirs.
Nous vous invitons à ramasser les déjections de vos animaux de compagnie et à laisser ces espaces propres.
Nous vous invitons aussi à veiller au respect des voisins qui n'apprécient pas spécialement les aboiements répétitifs de votre chien.
Merci de votre compréhension.



I
N
F
O
R
M
A
T
I
O
N
S
D
I
V
E
R
S
E
S

ST QUENTIN MON VILLAGE

NAISSANCES 2013

É
T
A
T
C
I
V
I
L

16 février	Ethan , fils de M. et Mme Philippe CARDONA (27 rue Brune)
30 mars	Nathanël , fils de M. Laurent OBIREK et de Marie de POURTALÈS (150 impasse du Chalet)
8 avril	Arthur , fils de M. et Mme Frédéric SAGE-LORDIER (1805 rue de la Galandrine)
21 mai	Marc-Antoine PILATO, fils de Frédéric PILATO et de Sarah EMMANUELLI (453 route de Montaud)
10 juillet	Léonie , fille de M. et Mme Nicolas BOUSSELET (396 chemin des Gorgeraux)
17 juillet	Ambre , fille de Grégory VIZIER et de Stéphanie BESSOUD (59 chemin de la Tour)
7 août	Morgane , fille de M. et Mme Roland DURAND (222 rue du soleil couchant)
3 septembre	Méloë , fille de M. Alexandre MAIRE et de Julie DUFAU (127 chemin du Bois fleuri)

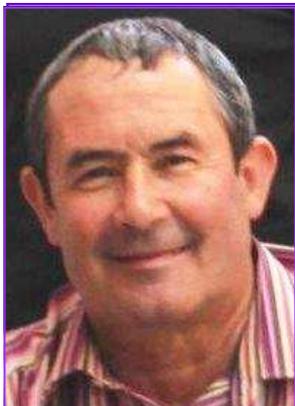
MARIAGES 2013

13 avril :
Serge BIONDI et Françoise ISNARD
31 août :
Frédéric GARIGLIO et Delphine FUSARO
14 septembre :
Thibaud PICARD et Nathalie GALLO

DÉCÈS

31 mars : Maurice DOMENGET
5 avril : Jean-Claude BERNARD
4 mai : Christian FINET
22 juin : Manuel MONTEIRO
25 septembre : Wladyslawa VERNAZ-GRIS
1^{er} octobre : Bernard ANDRÉ

NÉCROLOGIE



Bernard ANDRÉ, dit ZAM, s'est éteint le 1^{er} octobre 2013. L'église était bien trop petite pour accueillir sa famille, ses proches et ses nombreux amis, venus lui rendre un dernier hommage.

Celui qui avait encore tant de choses à faire, à dire, à transmettre, à apprendre, à raconter est parti bien trop jeune.

Aux nombreux apprentis qu'il a formés, il a su transmettre la passion de son métier. Il avait d'ailleurs commencé un récit sur les nombreux chantiers qu'il avait dirigés au cours de sa longue carrière de chef de chantier en bâtiment.

Tout au long de sa vie, il se sera investi au sein des associations de son village : au Football Club, pendant 50 ans, joueur, entraîneur, dirigeant, éducateur jusqu'en juin 2013, à l'Écho du Bas Grésivaudan, membre du bureau et archiviste, il y jouait du baryton depuis 1964 ! à l'association du clocher où son concours était des plus précieux. De 1983 à 1989, il fut conseiller municipal et de 1989 à 2001, adjoint à l'urbanisme.

Depuis mars 2008, il faisait également partie de la commission environnement de la commune. C'était un passionné de la vie et de la nature : fier de récolter ses propres légumes auxquels il apportait le plus grand soin, cueilleur de champignons, amateur de châtaignes et même bûcheron. Depuis qu'il goûtait aux joies de la retraite, il se rendait à Chalais deux journées par mois pour y entretenir bénévolement le site. C'était aussi un fidèle adhérent de la médiathèque. Une vie bien remplie ! Son chemin s'est brusquement interrompu, mais son dévouement, son dynamisme, sa serviabilité, son franc parler, sa jovialité et son humour auront marqué son village auquel il était très attaché. Nous ne l'oublierons pas.

Mairie

☎ 04-76-93-60-08

mairie@saint-quentin-sur-isere.fr

horaires secrétariat

lundi 8h30-12h/14h-19h

mardi au jeudi 8h30-12h

vend. 8h30-12h/13h30-16h30

Site internet

www.saint-quentin-sur-isere.fr

**Communauté de communes
3C2V**

☎ 04-76-36 86 26

infos@3c2v.fr

http://ccvinay.sud-gresivaudan.org

Service eau et assainissement

04 76 36 90 57

Horaires déchèterie

Lundi 14h-18h

mercredi et samedi

8h-12h et 14h-18h

☎ 04 76 93 31 75

Pompiers ☎ 18 ou 112

Samu ☎ 15

Gendarmerie ☎ 17

Médecin Dr Maurice Zilli

☎ 04-76-93-33-54

Kinésithérapeutes

M^{me} Carine Larue-Sanou

☎ 04-76-37-45-24

M^{me} Nadine Schena

☎ 04-76-06-11-66

Infirmières

M^{me} Christine Épailly

M^{me} Chauvet Santer

☎ 04-76-93-66-11

Chirurgien dentiste

M. J. Jacques COURRÈGES

☎ 04-76-07-34-89

Pharmacie

M^{me} Odile Turpin-Lepourry

☎ 04-76-93-68-08

École maternelle

«Les petites frimousses»

☎ 04-76-93-65-73

École Élémentaire

Louis Pergaud

☎ 04-76-93-60-51

Médiathèque

☎ 04-76-93-30-56

Horaires

Mercredi 9h - 12h/14h - 17h

Vendredi 16h -19h

Samedi 9h - 12h /14h -16h

Taxi M. Finet

☎ 04-76-93-65-02

☎ 06-07-09-15-31

EDF (dépannages)

☎ 0810 333 338

Assistante sociale

☎ 04-57-53-11-20

lundi, mardi, jeudi, vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h